



RAPPORT DES ATELIERS



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE APPELLE-T-ELLE À UNE NOUVELLE DÉMOCRATIE ?

PROMOTION HUBERT REEVES

LES ATELIERS DU CYCLE NATIONAL

En 2024 les ateliers se sont déroulés entre mars et octobre. Ce travail est conduit dans le cadre du cycle national sur une durée de cinq journées officielles et des temps de travail des auditeurs entre les séances. Ils ont pour vocation de conforter les dynamiques de travail collaboratif, de mobiliser l'intelligence collective entre les auditeurs, de permettre une analyse des dynamiques d'acteurs à l'œuvre dans les rapports science-société, d'apprendre à gérer des controverses et chercher des consensus entre acteurs aux intérêts très divergents. Cela nécessite un travail d'investigation mené avec l'aide d'un animateur et la rencontre d'un certain nombre de personnes invitées à la demande des auditeurs, en concertation avec l'animateur afin d'entraîner les auditeurs à effectuer des préconisations pour éclairer la prise de décision.

Les **auditeurs ne sont pas spécialistes du sujet.** Ils doivent, à l'issue de leurs travaux d'investigation, en **effectuer une synthèse, sans prétendre ni à l'exhaustivité, ni à l'expertise.** La **synthèse doit en revanche dégager les principales problématiques, en choisir quelques-unes à traiter en formalisant les interrogations, étonnements, controverses, et résultats du groupe, éventuellement, si cela est possible proposer des pistes d'actions propres à éclairer les décideurs.** Le jour de la clôture du cycle, les auditeurs présentent leurs travaux devant un jury, rassemblé par l'IHEST. Une note de cadrage présentant le sujet de l'atelier est remise aux auditeurs au démarrage de travaux (voir Annexes).

Image de couverture générée par Midjourney (septembre 2024) à partir du prompt : *une salle futuriste pour l'assemblée nationale, avec beaucoup de verdure, de plantes et d'arbres, une vision vers l'extérieur.*

Le jury de l'IHEST a attribué à ce travail des auditeurs et auditrices de la promotion
Hubert Reeves 2024, le prix "Décision"

Ce rapport a été présenté devant les sénateurs et députés membres de l'OPECST
(Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) le 12
décembre 2024.



La transition écologique appelle-t-elle à une nouvelle démocratie ?

RAPPORT D'ATELIER

SOMMAIRE

<u>RÉSUMÉ</u>	5
<u>AUDITRICES ET AUDITEURS DE L'ATELIER</u>	5
<u>ANIMATION DE L'ATELIER</u>	6
<u>PERSONNALITES RENCONTREES</u>	6
<u>Contexte et problématiques</u>	7
<u>Démocratie et transition écologique, des liens complexes</u>	9
<u>Territorialisation, temporalité, acteurs spécifiques</u>	9
<u>Situation de crises multiples</u>	10
<u>Différentes institutions impliquées</u>	10
<u>La « mosaïque des initiatives participatives »</u>	11
<u>Une forme de désespérance de l'ensemble des parties prenantes</u>	12
<u>Quelles pistes de réponse envisagées ?</u>	13
<u>Le format d'une convention citoyenne</u>	13
<u>L'exemple initial : la convention citoyenne du climat :</u>	13
<u>Améliorer les conventions citoyennes</u>	14
<u>Quelle place pour la science dans un contexte d'urgence écologique et de crise démocratique ?</u>	16
<u>Une science rigoureuse et pluridisciplinaire.</u>	16
<u>Une science indépendante, un atout pour tous</u>	17
<u>La science auprès des décideurs politiques, un service de phare et balise</u>	17
<u>Une science avec et pour la société</u>	17
<u>Une science invitée des initiatives citoyennes</u>	18
<u>Vers une science plus proche de l'action ?</u>	18
<u>La science, un pilier essentiel dans le débat démocratique au service de la transition écologique.</u>	19
<u>Autres voies d'enrichissement de la démocratie et prise en compte des</u>	

<u>spécificités locales</u>	<u>19</u>
<u>Conclusion</u>	<u>21</u>
<u>RÉFÉRENCES</u>	<u>23</u>
<u>Ouvrages</u>	<u>23</u>
<u>Articles</u>	<u>23</u>
<u>Webographie</u>	<u>24</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>27</u>
<u>1 - Note de cadrage de l'atelier</u>	<u>27</u>
<u>2 - Les spécificités locales : exemple de la Guyane</u>	<u>29</u>

La transition écologique appelle-t-elle à une nouvelle démocratie ?

RÉSUMÉ

La crise démocratique et la crise écologique se font écho, probablement partout dans le monde, et notamment en France. Le changement climatique impose de développer une politique répondant aux enjeux de la transition écologique fondée sur l'adhésion des citoyens et la défense du bien commun sur le temps long. Dans ce rapport d'étonnement, nous avons étudié comment les processus démocratiques peuvent être enrichis, notamment en s'appuyant sur la mobilisation citoyenne. Parmi la mosaïque des initiatives participatives, nous nous sommes particulièrement intéressés au modèle de la convention citoyenne. Au cœur de la transition écologique, la science apparaît comme un acteur essentiel dans le débat démocratique. Elle éclaire les citoyens et les décideurs politiques, pour former un triptyque interdépendant science - politique - société civile. Enfin, nous avons identifié quelques pistes qui permettraient d'enrichir la démocratie au bénéfice de la transition écologique et de la société.

AUDITRICES ET AUDITEURS DE L'ATELIER

Elodie BRELOT, Directrice GRAIE, Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'Eau

Franck DUBOIS, Chef du Service de Maîtrise des Incidents et Accidents, Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire IRSN

Fabien FRIZON, Chef de département, CEA

Sylvain GIGAN, Professeur des universités, Sorbonne Université

Didier GIGMES, Directeur de recherche, CNRS

François LECELLIER, Maître de conférences, Université de Poitiers

Grégory MARMIN, Directeur technique IS/IT, Thales

François PEYRAUD, System Vehicle General Inspector, Senior Expert, ArianeGroup

Marianne RAMAZ, Responsable des Contrats et Partenariats de Recherche, Laboratoire national de métrologie et d'essais, LNE

Valérie SAUVANT-MOYNOT, Directrice Générale Adjointe, PULSALYS

Chiraz TALBI, Conseillère auprès de la direction générale, IFREMER

Cécile VIGOUROUX, Directrice des relations internationales, INRIA

ANIMATION DE L'ATELIER

Stéphanie LACOUR, Directrice de recherche au CNRS, Directrice du groupement de recherche CNRS « Normes, Sciences et Techniques »

PERSONNALITES RENCONTREES

Jean-Michel FOURNIAU, Directeur de recherche émérite, Université Gustave Eiffel, ancien directeur du GIS Démocratie et Participation, *“Innovations participatives et gouvernances alternatives”*.

Aude LAPPRAND, Directrice générale association Sciences Citoyennes, *“Démocratiser les choix scientifiques et techniques”*.

Alice MAZEAUD, Maîtresse de conférences en sciences politiques, LIENS, La Rochelle Université, codirectrice du GIS Démocratie et Participation, *“Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne”*.

Eric VIDALENC, Directeur régional adjoint à l'ADEME Hauts-de-France, *“Gouverner la transition écologique : démocratie ou autoritarisme”*.

Marine FLEURY, Maîtresse de conférences en droit public, Université de Picardie Jules Verne, *“Les institutions démocratiques face à la transition écologique”*.

Bernard REBER, Directeur de recherche CNRS en philosophie, Science-Po Paris, *“Délibérer sur le climat, l'exemple de la Convention citoyenne sur le climat”*.

Contexte et problématiques

Le 20 mars 2023, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) [Wiki1] publie un rapport de synthèse venant conclure le « sixième cycle d'évaluation du climat » (AR6) [IPCC2023]. Ce document, approuvé par 195 pays, synthétise les rapports [IPCC2019 - IPCC2022] produits entre 2018 et 2022 par les différents groupes de travail composés de scientifiques du monde entier. Son objectif est de rassembler, évaluer et mettre en lumière l'ensemble des informations, études et travaux d'ordre scientifiques, techniques et socio-économiques relatifs au réchauffement climatique.

Le rapport souligne l'accentuation de la hausse de la température globale, un accroissement de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations, ainsi qu'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Cet éclairage scientifiquement avéré du changement climatique en cours et les scénarios d'impacts sur le long terme exposés pour la planète confirment la réalité de la crise écologique. En conséquence, une évolution de nos habitudes et modes de vie, de nos modèles de production énergétique, industriel, agro-alimentaire, semble indispensable pour infléchir cette trajectoire et nous adapter. Ces changements nécessaires aux niveaux social, économique et politique s'inscrivent dans une transition vers de nouveaux modèles sociétaux : la transition écologique [Oxfam2022]. Sa définition va bien au-delà de la préservation de l'environnement et du développement durable tels qu'engagés depuis la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement [UN1992a] en 1992. Cette évolution aura des impacts sur chacun et devra faire l'objet de modifications législatives, organisationnelles et institutionnelles substantielles et complexes. Les réponses qui doivent être prises aujourd'hui de manière urgente ne produiront en effet des changements que sur le temps long et à une échelle globale. Pour autant, il n'existe aucune structure de gouvernance mondiale pour prendre des décisions relatives à la transition écologique. Or, à l'échelle des Etats, compétents pour agir concrètement, les décisions demeurent subordonnées au rythme et aux risques anticipés des échéances électorales. La question se pose donc : **la transition écologique appelle-t-elle une nouvelle démocratie ?**

Le très large spectre des systèmes politiques, allant de la démocratie à la dictature, et celui non moins vaste des questions liées à la transition écologique qui se posent tant au niveau

mondial (inégalités nord-sud, ...) qu'europpéen (harmonisation des normes, ...), nous a conduit à choisir de focaliser notre travail sur la France et ses territoires. La France concentre en effet un grand nombre de problématiques spécifiques cruciales, liées à la transition écologique et à sa complexité, et une prise de conscience progressive bien documentée [Ademe2024]. Ce choix nous permet également de nous concentrer pragmatiquement sur la thématique de la prise de décision, et de discuter des mesures concrètes.

Selon certains économistes, la démocratie, base du système politique Français, reste largement minoritaire à l'échelle planétaire [EIU2023]. Il faut d'ailleurs distinguer, sur le plan théorique, divers modèles démocratiques :

- La démocratie directe, dans laquelle les citoyens exercent directement le pouvoir sans intermédiaire de représentants élus, *via* notamment des référendums ou des référendums d'initiative citoyenne.
- La démocratie représentative, dans laquelle les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus qui votent les lois à la majorité (absolue ou relative).
- La démocratie citoyenne (participative et/ou délibérative), qui associe les citoyens à la prise de décision *via* différentes instances de type assemblées, conventions ou débats publics.

Dans la pratique, les régimes démocratiques contemporains résultent souvent d'une hybridation de plusieurs de ces formes, dépendante des cultures et des pays. En France, bien que les différentes formes de démocratie soient présentes, la décision passe très majoritairement par la forme représentative. Néanmoins, depuis plusieurs années, nous vivons une période qualifiée de "crise" de la démocratie dont les symptômes les plus marquants sont un abstentionnisme croissant, une perte de confiance des citoyens vis-à-vis de leurs élus [SciencesPo2024], le sentiment de ne pas être représentés, une violence politique accrue et un blocage des institutions.

Démocratie et écologie sont néanmoins indissociables [Pickering2020]. Dès 1992, la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable de Rio consacrait même la démocratie participative comme « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement* » [UN1992b]. A cette occasion, l'ensemble des pays signataires

ont approuvé l'idée que **les décisions liées à la transition écologique nécessitent une meilleure prise en compte de la voix des citoyens**, dans une forme plus directe de participation aux processus décisionnels. Ce principe a guidé nos réflexions. La mise en regard de ces deux « crises », démocratique d'un côté et écologique de l'autre, interroge en effet sur la pertinence d'adapter, de compléter ou de transformer le modèle démocratique français.

Démocratie et transition écologique, des liens complexes

Territorialisation, temporalité, acteurs spécifiques

Pour aborder la question de la démocratie dans le domaine de la transition écologique, il apparaît nécessaire de se positionner à plusieurs niveaux d'action :

- Au niveau territorial (international avec les limites vues précédemment, national et local) : les actions menées ou préconisées peuvent avoir un impact direct sur le mode de vie des citoyens. De plus, une décision nationale ou internationale peut ne pas être en cohérence avec le contexte local (exemple de la Guyane présenté en annexe).
- Au niveau temporel : les décisions prises et les efforts consentis aujourd'hui n'auront d'effet que de nombreuses années plus tard, voire pour les générations suivantes.
- Au niveau des acteurs impliqués : obtenir l'assentiment d'une majorité des acteurs et les responsabiliser est un préalable pour mener à bien une politique de transition (par exemple¹, l'élu doit obtenir l'adhésion d'une population lors de l'installation de parcs éoliens).

Situation de crises multiples

Les multiples crises que nous traversons actuellement se recoupent et se percutent de manière parfois frontale, en particulier dans leurs dimensions écologique et politique. D'une part, la crise environnementale (ou plutôt la dégradation environnementale continue) peut engendrer de l'anxiété. D'autre part, la crise de légitimité politique que nous vivons peut

¹ Intervention de Jacques Pallas, maire de Saint-Georges-sur-Arnon, "Quelles controverses autour de la transition énergétique ?" 20 mars 2024, IHES.

induire un sentiment de défiance vis-à-vis de la capacité des élus à prendre des décisions utiles. Le régime démocratique, avec ses mandats limités dans le temps, rend plus délicat pour les élus de prendre des mesures impopulaires à court terme, dont le bénéfice pour la transition écologique ne sera mesurable que sur du long terme. Enfin, malgré toutes ses spécificités et les dispositifs qui ont pu être mis en place, la transition écologique reste traitée au même niveau que l'ensemble des autres problématiques politiques.

Pour pallier ces difficultés, plusieurs réponses ont été apportées ou testées à diverses échelles.

Différentes institutions impliquées

Au cours des dernières décennies, en complément des structures administratives et politiques existantes, plusieurs organes ont été créés par les gouvernements successifs pour accompagner la transition écologique, et précédemment celle du développement durable et de la protection de la biodiversité.

La longue liste des institutions intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement figure dans le titre III du livre I de la première partie du code de l'environnement.

Parmi les structures marquantes, citons:

- le Conseil Economique et Social, auquel s'est ajouté le qualificatif « Environnemental » en 2008 pour devenir le CESE. Cette troisième assemblée constitutionnelle (après l'Assemblée nationale et le Sénat) est composée de membres nommés issus des organisations de la société civile.
- la Commission Nationale pour le Débat Public (CNDP), autorité indépendante créée en 1995 par la loi Barnier. Elle est chargée d'accompagner la participation du public, en amont et en aval des différents projets publics et privés ayant un impact sur l'environnement.
- le Haut Conseil pour le Climat (HCC), créé en 2018, autorité indépendante visant à évaluer l'action publique en matière de climat et sa cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, en particulier l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, et le respect des budgets carbone de la France. Son action

se concrétise au travers de la production de rapports annuels ou pluriannuels, mais aussi d'avis sur différents sujets liés au climat, et permettant d'alimenter le débat public.

La « mosaïque des initiatives participatives »²

Parallèlement à la mise en place progressive de structures nationales pérennes, différentes initiatives répondent à la volonté d'accroître l'appropriation et/ou l'implication citoyenne.

S'il s'agit toujours d'associer les citoyens à la fabrique de l'action publique autour de questions ciblées, ponctuelles ou locales, les dispositifs et les démarches associées foisonnent :

- Les budgets participatifs. Utilisés en France majoritairement à l'échelle municipale, il s'agit de permettre aux citoyens d'affecter une partie du budget de la collectivité territoriale à un projet déterminé. L'assiette budgétaire concernée reste toutefois souvent modeste, circonscrite à la commune, et le budget est fréquemment mobilisé sur des projets d'investissements, plus simples à réaliser et souvent standardisés, mais au potentiel transformatif limité;
- La co-construction. Il s'agit ici de permettre la participation de parties prenantes de la société civile, donc d'acteurs non institutionnels, dans la définition, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'actions publiques. Cette approche a été mobilisée par des élus locaux, des responsables associatifs et de l'économie solidaire et sociale, afin de contribuer par exemple au développement d'espaces communs (jardins partagés, tiers-lieu);
- Le référendum. Il s'agit d'une procédure de vote permettant de consulter directement les citoyens, à l'échelle nationale ou locale, sur un projet de texte, donc de les impliquer directement dans une décision politique. Cependant, en France, les référendums appellent une réponse binaire « oui » / « non » mal adaptée à la complexité des questions écologiques;

² Intervention d'Alice Mazeaud, Laboratoire Liens, La Rochelle Université, "*La participation citoyenne : gouverner ou démocratiser la transition écologique?*", 23 avril 2024, IHEST

- Les conventions citoyennes. Il s'agit de permettre à un collectif de citoyens non experts et représentatifs, souvent tirés au sort, de s'impliquer, s'informer et délibérer sur le temps long autour d'une question politique complexe.

Pour toutes ces initiatives participatives, trois difficultés majeures peuvent être soulevées, en particulier pour les questions liées à la transition écologique :

- Leur forte composante scientifique ou technique (sans oublier les questions de sciences humaines et sociales), requiert une attention particulière à l'accompagnement voire à la formation scientifique des citoyens et des élus;
- La gageure de susciter des vocations citoyennes pour participer à ces différentes instances;
- Les décisions prises aujourd'hui auront un impact plus tard et pour des personnes aujourd'hui non représentées.

Une forme de désespérance de l'ensemble des parties prenantes

De manière plus globale, ces initiatives de démocratie participative n'échappent pas aux critiques, notamment concernant les risques d'instrumentalisation par les pouvoirs publics [Arnstein1969]. La difficulté à toucher des publics autres que les acteurs bénéficiaires, ou encore les inégalités dans la participation des parties prenantes selon leur expertise ou leurs ressources sont dénoncées. Ce constat pourrait conduire à un relatif immobilisme ou à une usure des citoyens et des parties prenantes. Cependant, les apports de ces initiatives doivent être également appréciés au regard des risques de remise en cause des corps intermédiaires et les tentations de réponses autoritaires que la complexité de la transition écologique fait ressurgir à échéances régulières³. Par ailleurs, l'activisme, le militantisme et les prises de parole de lanceurs d'alerte, facilités par la prise de conscience progressive par les citoyens de la nécessité de la transition écologique, sont une preuve de la vitalité de notre démocratie sur ces sujets. Les risques principaux relèvent alors à la fois de la radicalisation de systèmes militants et d'une surdité des décideurs à l'égard de voix extérieures aux cercles habituels de la prise de décision. Pour autant, tous souhaitent œuvrer pour l'intérêt général et enclencher une transition.

³ Intervention d'Eric VIDALENC, Directeur régional adjoint à l'ADEME Hauts-de-France, "Gouverner la transition écologique : démocratie ou autoritarisme", le 24 mai 2024, IHEST.

Quelles pistes de réponse envisagées ?

Le format d'une convention citoyenne

Un dispositif de convention citoyenne a été annoncé par le Président de la République, Emmanuel Macron, en avril 2019, à l'issue du grand débat national. Il visait à donner la parole aux Citoyens pour débattre et préparer des projets de loi et reprenait une proposition émise pendant le mouvement des Gilets jaunes. Ce dispositif est inspiré d'expériences d'assemblées nationales citoyennes menées dans plusieurs pays [[Brussels, Democurieux2021](#)].

L'exemple initial : la convention citoyenne du climat :

La Convention citoyenne sur le climat, hébergée par le CESE à la demande du Gouvernement, rassemblait 150 citoyens volontaires tirés au sort pour définir des mesures portant sur l'ensemble des questions relatives aux moyens de lutte contre le changement climatique [[CDE2024](#)]. Plus précisément, il s'agissait de « *parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990* ». Durant 9 mois, jalonnés en 7 sessions, les membres ont été formés aux enjeux climatiques, appuyés par un groupe d'experts et un comité légistique, et se sont réunis pour définir et proposer différentes mesures. Au final 150 propositions pour le Climat ont été présentées au Président de la République.

Nombre de membres de cette convention ont affiché leur « fierté » d'avoir participé et ont reconnu l'utilité et l'avenir des conventions citoyennes. Toutefois, la Convention citoyenne pour le climat a fait l'objet de différentes critiques : manque de réalisme ou d'ambition de certaines propositions, absence de prise en compte des contraintes économiques et sociales, ou encore difficulté à évaluer l'impact concret des mesures proposées. De plus, certains participants et observateurs ont regretté une transposition insuffisante en décisions politiques finales, estimant que le Gouvernement n'avait pas suffisamment respecté l'esprit et les recommandations de la Convention [[LeMonde2021](#)].

Cette initiative de démocratie participative, qui confère au citoyen un nouveau rôle dans le processus législatif, s'est donc heurtée à l'équivoque des mandats et à l'absence de référentiel institutionnel. Ainsi, le vote final de défiance, en février 2021, des membres de la

convention citoyenne chargés d'évaluer si les mesures retenues par le gouvernement permettraient de respecter le mandat initial de cette convention pour le climat, a traduit ce sentiment d'échec du renouvellement de la relation entre les citoyens et le pouvoir politique. Du côté du gouvernement, le constat est plus positif : trois ans plus tard, en octobre 2023, le site internet du ministère de l'Ecologie indique que, sur les 146 propositions retenues par le Président de la République, « 46 sont en cours de mise en œuvre et 100 mises en œuvre totalement ou partiellement » [MinEco2023].

Améliorer les conventions citoyennes

Pour améliorer l'efficacité globale mais également accroître la confiance des citoyens, plusieurs pistes émergent [Testart2012, Fatin-Rouge2022, Gaborit2022], notamment :

- Clarifier le mandat et le positionnement des conventions : définir dès le démarrage les possibilités et moyens de mise en œuvre des propositions dans le cadre législatif et réglementaire, voire impliquer des représentants de la convention citoyenne dans la présentation des résultats ; élaborer des mécanismes de mise en place et de suivi des recommandations à moyen-long termes pour évaluer régulièrement leur implémentation et leur impact ;
- Consolider la sélection des membres et faciliter leur participation : pour assurer une représentation plus équilibrée de la population (jeunes, non diplômés), plusieurs pistes émergent. Rendre la participation obligatoire permettrait peut-être de voir s'exprimer une plus grande diversité d'opinions, mais cette solution présente un risque d'avoir des membres moins motivés et une dynamique influencée par les plus mobilisés. La mise en place d'une réelle rémunération des citoyens (au-delà de l'indemnisation symbolique qui a cours actuellement) ou la reconnaissance de ce rôle, par exemple au travers d'une certification, pourrait encourager une participation plus large. Enfin, la modification du calendrier des conventions, en évitant par exemple les week-ends, rendrait la participation globalement plus accessible, même si l'impact d'une perte de journée travaillée diffère selon que les citoyens concernés sont étudiants, retraités, salariés ou encore entrepreneurs ;
- Justifier systématiquement les raisons de la non prise en compte de certaines recommandations, et en tout état de cause rendre compte aux citoyens des suites de la sollicitation qui leur a été adressée. Tout au long du processus, il est essentiel de renforcer la communication vers le public et l'information de tous les citoyens :

s'appuyer sur les médias et les réseaux sociaux pour mieux expliciter les processus, les débats et les propositions élaborées auprès du grand public, afin d'accroître la transparence et valoriser davantage ce processus participatif. Il peut y avoir en effet une résistance culturelle et institutionnelle à intégrer des mécanismes de démocratie directe dans des systèmes traditionnels de représentation.

Au-delà de ces réflexions, se pose la question d'élargir les thématiques des conventions citoyennes pour faire émerger l'intelligence collective et développer une citoyenneté critique. Une convention citoyenne pourrait, par exemple, porter sur l'élaboration des priorités des programmes de recherche à partir des besoins des citoyens et non pas d'une vision européenne relativement technocentrée⁴. Mais les gouvernements et les décideurs politiques peuvent être réticents à céder du pouvoir à des assemblées citoyennes, craignant une perte de contrôle sur le processus législatif et les priorités politiques. La seconde initiative de convention citoyenne nationale portait sur la fin de vie et s'est nourrie d'enseignements de la première, à commencer par un sujet au périmètre plus limité, mais l'acceptation sociale et politique des conventions citoyennes et leur institutionnalisation restent un sujet central [LGC2023].

Quelle place pour la science dans un contexte d'urgence écologique et de crise démocratique ?

La pandémie provoquée par la COVID-19 a mis en lumière la possibilité d'un glissement de notre démocratie vers une forme de technocratie, rompant davantage le lien entre la science, les décideurs politiques et la société, éloignant encore davantage les citoyens de l'espace de prise de décision. Cette crise a également rappelé à quel point la mauvaise coordination entre instances scientifiques, sociales et politiques peut être un frein à l'action efficace, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre des décisions dans un contexte d'urgence sanitaire et d'incertitude. Cette concordance entre incertitude et urgence dans la prise de décisions peut favoriser l'épanouissement d'intérêts personnels et économiques et laisser « fleurir un charlatanisme scientifique » préjudiciable à toutes les parties prenantes.

⁴ Intervention de Aude Lapprand, Association sciences citoyennes, Démocratiser les choix scientifiques et techniques, 23 avril 2024, IHEST.

Il convient donc d'interroger encore la place de la science dans un contexte d'urgence écologique et de crise démocratique : comment articuler l'évaluation scientifique avec l'avis des citoyens dans la construction de mesures politiques en faveur de la transition écologique et ce de manière juste socialement ?

Une science rigoureuse et pluridisciplinaire.

La crise environnementale a constitué un catalyseur de synergies pour la recherche: elle a invité les chercheurs à sortir des approches disciplinaires pour appréhender de manière intégrée les rapports entre science et société [Jollivet1992], ce qui a contribué à la production et à l'approfondissement des connaissances des mécanismes écologiques et sociaux engagés par la transition. Les rapports du GIEC sont emblématiques d'un processus rigoureux mobilisant des chercheurs de différentes disciplines, pour produire des rapports et fournir des clés aux décideurs. La notoriété du GIEC a dépassé le cadre de la communauté scientifique suite au Prix Nobel de la Paix qui lui a été décerné en 2007 pour ses engagements dans la lutte contre les changements climatiques, ce qui a contribué à diffuser le sujet au sein de la société. Inspiré par ce modèle, d'autres structures similaires se mettent en place, comme l'IPBES, plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques⁵.

Une science indépendante, un atout pour tous

En adoptant la position de « tiers veilleur », la science peut garantir la transmission des connaissances de manière fiable et indépendante sur les enjeux démocratiques et écologiques. Cette garantie, indispensable dans le débat public, peut être assurée par des structures collectives, intermédiaires entre la science, la société et le politique comme le Haut Conseil pour le Climat [Vidalenc2021].

La science auprès des décideurs politiques, un service de phare et balise

Selon l'expression du juriste Alain Supiot [Supiot2020], le rôle de la science auprès du gouvernement est défini comme un « service de phare et balise » : elle doit éclairer les politiques, les mettre en garde sur la présence de récifs ou d'écueils mais sans jamais prendre leur place. Dominique Bourg [Bourg2023] a quant à lui comparé la science à des «

⁵ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services - Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services - <https://www.ipbes.net/>

prothèses sensorielles » destinées à établir des chaînes de causalité qui ne sont pas accessibles à nos sens. En d'autres termes, dans un contexte de transition écologique, la science doit permettre de savoir dans quel univers du possible nous évoluons et pouvons évoluer en évitant de tomber dans la technocratie ou « la tyrannie des experts » selon la formule de Hans Jonas [Jonas2009].

Une science avec et pour la société

Dans le débat démocratique, la science a la capacité de renforcer une participation éclairée du citoyen en lui permettant d'acquérir les clés de compréhension grâce à la sensibilisation, la formation et la transmission d'informations fiables. Toutefois, la science a la capacité de mieux éclairer les décideurs lorsqu'elle intègre les questions sociétales, les préoccupations des citoyens et leurs connaissances, favorisant ainsi une nécessaire fertilisation croisée du savoir entre la science et la société. La prise en compte des spécificités locales, des connaissances territoriales, des pratiques et savoirs traditionnels, permettrait d'enrichir la cohérence des décisions et de les ancrer dans le territoire. Nous avons pu par exemple constater que, sur le territoire guyannais, les populations autochtones pouvaient être des sources d'exemples et d'inspiration pour trouver des solutions d'adaptation aux changements climatiques ou atténuer leurs effets. Pourtant ces spécificités/savoirs locaux restent encore largement délaissés.

Une science invitée des initiatives citoyennes

Des scientifiques ont été conviés à participer à la Convention Citoyenne pour le Climat par son comité de gouvernance, en tant que chercheurs-observateurs, sachant que certains participants parmi le panel ou les intervenants étaient également des scientifiques. Le modèle de dialogue collaboratif, avec comme objectif une co-élaboration des propositions (et non pas un consensus), est un modèle qui correspond à la démarche scientifique et permet une participation croissante de tous dans la vie démocratique sur un modèle inédit en France. L'implication des scientifiques dans les nouvelles structures ayant vocation à impliquer la société est à renforcer.

Vers une science plus proche de l'action ?

La communauté scientifique qui s'est constituée depuis une cinquantaine d'années autour des questions environnementales s'interroge de plus en plus sur le positionnement du chercheur par rapport à l'action. Face à la crise environnementale et, selon eux, l'inaction

politique, de nombreux chercheurs se sont engagés sur le terrain au travers d'actions militantes [Renouard2020, Garric2024]. Cependant, de telles prises de position risquent de fragiliser la parole scientifique en brouillant les frontières entre sciences et activisme. Dans ce contexte, l'avis du Comité d'éthique (COMETS) du CNRS de juin 2023⁶ rappelle que l'engagement des scientifiques dans la société n'est pas un phénomène récent (« [les scientifiques] s'engagent publiquement en prenant position dans la sphère publique »). Cet avis rappelle également qu'il n'y a « pas d'incompatibilité de principe entre, d'un côté, l'engagement public du chercheur et, de l'autre, les normes attribuées ou effectivement applicables à l'activité de recherche ». L'engagement public doit être compris comme une liberté individuelle, chaque chercheur étant libre de s'engager (ou non) et « s'il constitue une liberté, l'engagement nécessite également pour le chercheur de prendre conscience qu'il met en jeu sa responsabilité, non seulement juridique mais aussi morale, en raison du crédit que lui confère son statut et le savoir approfondi qu'il implique ». D'autres Comités tels que le Comité Éthique en Commun INRAE-Cirad-Ifremer-IRD (CEC) ou le Comité opérationnel d'évaluation des risques légaux et éthiques - Inria (COERLE) s'interrogent également régulièrement sur les dilemmes éthiques auxquels font face les chercheurs des instituts.

La science, un pilier essentiel dans le débat démocratique au service de la transition écologique.

Une science pluridisciplinaire, basée sur une approche rigoureuse, interactive avec les citoyens, ouverte à la société et en appui aux décideurs, est un pilier indispensable au débat démocratique en faveur de la transition écologique. Ce n'est qu'ainsi qu'elle permettra de faire face aux principaux freins identifiés (dérive technocratique, conflits d'intérêts, confusion des rôles des scientifiques et des décideurs politiques, etc.) et accompagnera efficacement les nouvelles formes de démocratie dans le processus de transition écologique.

Autres voies d'enrichissement de la démocratie et prise en compte des spécificités locales

Au-delà de la mobilisation citoyenne et de la mobilisation ouverte des scientifiques, nous identifions d'autres leviers d'enrichissement de la démocratie au service de la transition

6

comite-ethique.cnrs.fr/avis-du-comets-entre-liberte-et-responsabilite-engagement-public-des-chercheurs-et-chercheuses/

écologique, qui consistent pour l'Etat à soutenir, encourager ou accompagner d'autres acteurs comme les acteurs locaux et le monde économique.

En effet, soutenir les initiatives portées par les collectivités ou le monde associatif et collaborer avec le monde économique [CESE2024], est un moteur potentiel de la transition. De fait, le local est porteur de volontés fortes, de dynamiques plus agiles et du pouvoir de la démonstration par l'exemple [Dard2024, Duron2024]. Par ailleurs, les réseaux d'entreprises et autres institutions ont le pouvoir de faire bouger les choses (L'International Sustainability Standards Board établit des règles en ce sens [Faber2024]). Dans cette dynamique et pour garantir que la démocratie accompagne cette démarche, il est fondamental d'assurer le suivi et l'évaluation des actions portées par ces acteurs non étatiques, qu'il s'agisse de mesurer leurs effets, de valoriser leurs porteurs ou de bénéficier de l'effet de l'exemplarité ou d'un effet « tache d'huile ».

Enfin, il est important d'améliorer la prise en compte des spécificités territoriales. A titre illustratif, l'exemple de la Guyane présenté en annexe met en lumière les difficultés liées à la transition écologique sur ce territoire. Il est donc également important de stimuler la production de connaissances pertinentes sur les spécificités locales et de les prendre en compte dans la décision publique. A cet égard, une voie qui doit probablement être poursuivie à terme par les pouvoirs publics serait de s'ouvrir à plus d'exceptions territoriales pour les réglementations. Ceci est en théorie ouvert et possible dans les textes européens, mais dans la pratique peu appliqué et nécessite l'animation et l'organisation du débat, l'élaboration de propositions contextualisées et la prise de décision éclairée localement, au rythme des réglementations européennes et nationales.

Conclusion

Nos recherches, nos échanges et nos réflexions sur le thème « La transition écologique appelle-t-elle à une nouvelle démocratie » mettent en évidence une problématique d'une très grande complexité. Celle-ci est caractérisée par un antagonisme marqué entre la nécessité d'agir urgemment en faveur de l'écologie, les effets à long terme des décisions prises, l'implication de toutes les strates de la société et les contraintes inhérentes au fonctionnement démocratique. Pour l'intérêt général, les politiques vont devoir prendre des décisions potentiellement clivantes. Ils devront intégrer les problématiques de justice sociale et les connaissances scientifiques (cf. schéma).

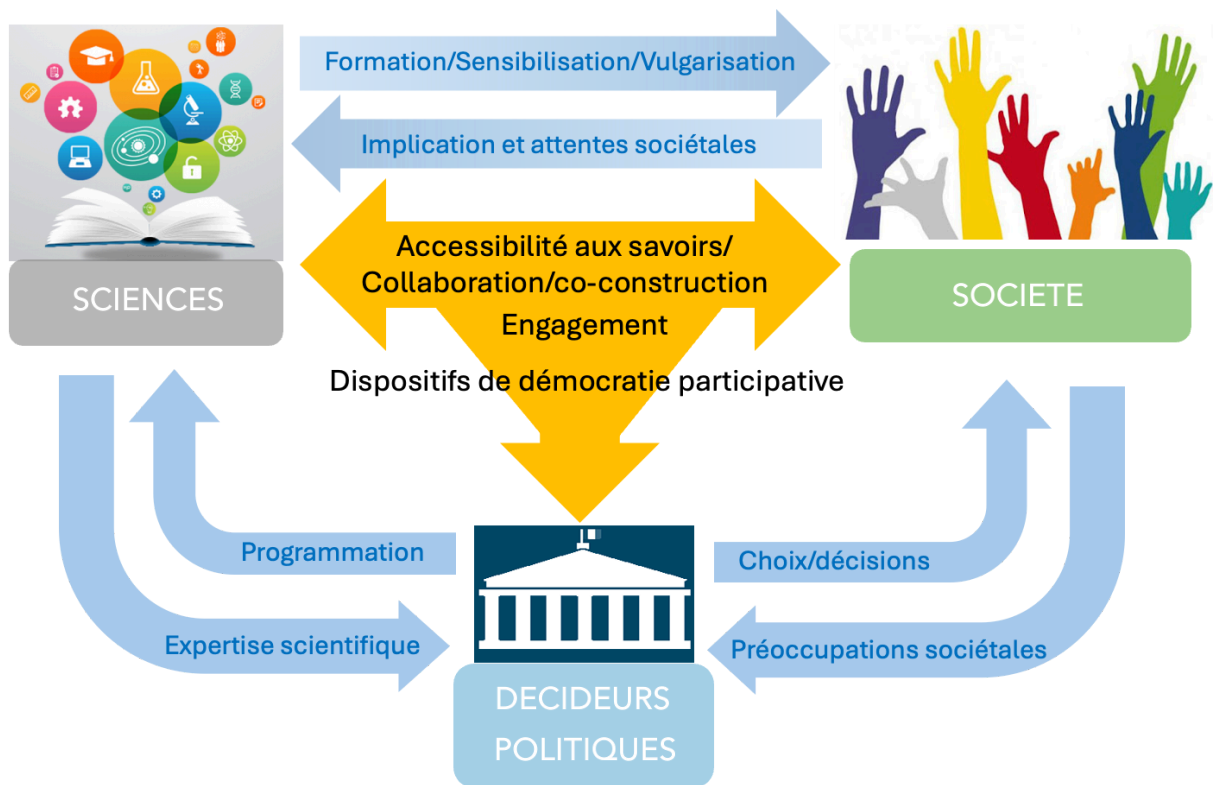


Schéma : Description de la complexité des interactions sciences/société/décideurs politiques dans le cadre de la transition écologique

Bien que de nombreuses initiatives aient déjà été expérimentées, il reste encore à inventer un véritable modèle capable de concilier la diversité des enjeux mentionnés plus haut.

L'intégration du citoyen en amont de la prise de décision a été expérimentée dans les années récentes, au travers de la Convention citoyenne sur le climat : à ce stade, il faudrait sans doute retenir le succès du processus autant que les déceptions liées au sentiment d'une prise en compte limitée de ses conclusions dans la politique publique. Ce processus de rapprochement politique/citoyen serait à reconduire en l'améliorant notamment pour élargir la portée de la consultation : clarification du mandat, professionnalisation du statut, communication revisitée vers le grand public. La réplication de ce processus engagée récemment à l'échelle des territoires s'inscrit dans ce sens [carenews2024].

Concernant la science, elle doit rester une source rigoureuse et pluridisciplinaire ouverte aux apports de la société. Nous proposons ici modestement quelques pistes d'améliorations de l'existant et notamment, parce que son rôle semble crucial, un rapprochement vers les actions citoyennes dans une démarche de co-construction.

RÉFÉRENCES

Ouvrages

- [Jonas2009] - Hans Jonas, *écologie et démocratie*, édition L'harmattan, 2009.
- [Dard2024] Collectif, *Revue Dard Dard, S'adapter au dérèglement climatique - Des stratégies locales d'atténuation à prendre en compte*, Dard Dard, n° 10, 2024.
- [Fatin-Rouge2022] - Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Xavier Magnon, *Les assemblées citoyennes: nouvelle utopie démocratique ?*, DICE Éditions et OpenEdition, Confluence des droits, 2022.
- [Jollivet1992] - Marcel Jollivet, *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*, CNRS éditions, 1992.
- [Renouard2020] - Cécile Renouard, Rémi Beau, Christophe Goupil et Christian Koenig, *Manuel de la grande transition Former pour transformer*, Campus de la transition, 2020

Articles

- [Arnstein1969] - Sherry Arnstein, *A ladder of citizen participation*, Journal of the American Institute of Planners, vol. 35, no 4, pages 216–224, 1969.
- [Bourg2023] - Dominique Bourg, *De la justice climatique vaudoise à Georges Pompidou*, La Pensée Écologique, 2023.
- [CESE2024] - Collectif, *Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique*. Avis synthèse du CESE, 2024.
- [Duron2024] - Sophie-Dorothee Duron : « *Je crois aux partenariats et aux actions concrètes ...* », *entretien avec la nouvelle directrice du Parc national - journal du parc national de Port-Cros*, 2024.
- [Faber2024] - Emmanuel Faber, « *Nous créons le code source de l'économie* ». *Entretien, Propos recueillis par Ludovic Desautez et Philippe Mabille*, Journal La Tribune, 02/06/2024.
- [Gaborit2022] - Maxime Gaborit, *La Convention citoyenne pour le climat dans son écosystème. Entre activisme délibératif et délibération contestatrice*, Participations, vol. 2, no. 33, pages 5-29, 2022.
- [Garric2024] - Audrey Garric, David Larousserie, *Lassés d'alerter sur le climat sans être entendus, des chercheurs sortent de leur « neutralité »*, Journal Le Monde, 20/05/2024.

- [LeMonde2021] - Le Monde avec AFP, *La convention citoyenne pour le climat juge sévèrement la prise en compte de ses propositions par le gouvernement*, Journal Le Monde, 28/02/2021.
- [Pickering2020] - J. Pickering, K.Bäckstrand, D. Schlosberg, *Between environmental and ecological democracy: theory and practice at the democracy-environment nexus*. Journal of Environmental Policy & Planning, vol. 22, no 1, pages 1-15, 2020.
- [Supiot2020] - Alain Supiot, *De la place des sciences dans la pandémie globale*, Fondation Collège de France, 2020.
- [Testart2012] - Jacques Testart, *Conférences de citoyens, éclairage sur une procédure participative*, association Sciences Citoyennes, 2012.
- [Vidalenc2021] - Eric Vidalenc, Emeline Baudet, Amy Dahan, Sylvestre Huet, Irénée Regnauld, *Gouverner la transition écologique : démocratie ou autoritarisme*, La fabrique écologique, 2021.

Webographie

- [Oxfam2022] - Site de l'ONG Oxfam
[Transition écologique : définition et moyens d'actions - Oxfam France](#)
- [Ademe2024] *Rapport de l'ADEME sur les représentations sociales du changement climatique en 2024*, site de l'Ademe, 2024 -
<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6706-les-representations-sociales-du-changement-climatique-24eme-vague-du-barometre.html>
- [Brussels] - *Site de l'assemblée citoyenne de Bruxelles* -
<https://www.assemblee.brussels/>
- [Carenews2024] - *Conventions citoyennes locales : un outil démocratique important pour la transition écologique* -
<https://www.carenews.com/carenews-info/news/conventions-citoyennes-locales-un-o-util-democratique-important-pour-la>
- [CDE2024] - *Définition de la convention citoyenne pour le climat*, site connaissance des énergies, 2024 -
www.connaissancedesenergies.org/questions-et-reponses-energies/quest-ce-que-la-convention-citoyenne-pour-le-climat
- [Democurieux2021] - *Assemblées citoyennes irlandaises*, site Démocurieux, 2021 -
<https://democurieux.fr/2021/09/25/assemblees-citoyennes-irlandaises/>

- [EIU2023] - *Index de la démocratie mondiale (2023)*, site Economic Intelligence, 2023 - <https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2023/>
- [IPCC2018] - *Rapport spécial sur le réchauffement global de 1.5°C*, de l'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), 2018 - <https://www.ipcc.ch/sr15/>
- [IPCC2019a] - *Rapport spécial sur les terres*, IPCC, 2019 - <https://www.ipcc.ch/srccl/>
- [IPCC2019b] - *Rapport spécial sur les océans et la cryosphère*, IPCC, 2019 - <https://www.ipcc.ch/srocc/>
- [IPCC2019c] - *Guide méthodologique sur la comptabilisation des gaz à effet de serre*, IPCC, 2019 - <https://www.ipcc.ch/report/2019-refinement-to-the-2006-ipcc-guidelines-for-national-greenhouse-gas-inventories/>
- [IPCC2021] - *Volume 1, les éléments physiques du climat*, IPCC 2021 - <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>
- [IPCC2022a] - *Volume 2, impacts, adaptation et vulnérabilité*, IPCC, 2022 - <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>
- [IPCC2022b] - *Volume 3, atténuation*, IPCC, 2022 - <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-3/>
- [IPCC2023] - *6ème Rapport de Intergovernmental Panel on Climate Change IPCC*, 2023 - <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar6/>
- [LGC2023] - *Deux conventions citoyennes, quel héritage ?*, site La Grande Conversation 2023, <https://www.lagrandeconversation.com/politique/deux-conventions-citoyennes-queles-lecons-quel-heritage/>
- [MinEco2023] - *Suivi par le Ministère de l'écologie de la Convention citoyenne pour le climat* - www.ecologie.gouv.fr/suivi-convention-citoyenne-climat/
- [SciencesPo2024] - *Baromètre de la confiance politique 2024 : les résultats*, site Sciences Po, 2024 - <https://www.sciencespo.fr/fr/actualites/barometre-de-la-confiance-politique-2024-les-resultats/>
- [UN1992a] - *Déclaration de Rio par l'Organisation des nations unies (1992)*, Site de l'ONU, 1992 - <https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>
- [UN1992b] - *Principe 10 de la déclaration de Rio*, Site de l'ONU, 1992 - <https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>

- [Wiki1] - *Article Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Site Wikipédia en français- (https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe_d%27experts_intergouvernemental_sur_l%27%C3%A9volution_du_climat).

ANNEXES

1 - Note de cadrage de l'atelier

La transition écologique met en lumière certaines difficultés au cœur du fonctionnement de nos démocraties modernes. Les systèmes représentatifs, qui s'appuient sur des rendez-vous électoraux renouvelés à échéances régulières et sur une classe politique très largement professionnalisée, peinent à appréhender les problématiques qui n'entrent pas dans la temporalité qui les singularise. Gouverner avec les sciences et techniques dans un contexte désormais installé de transition climatique et environnementale, c'est décider dans un monde incertain, devoir prendre des décisions courageuses mais potentiellement impopulaires, c'est construire un futur parmi d'autres. Ces décisions n'auront pas le même impact sur tous les acteurs à un instant T. Par ailleurs, et la crise sanitaire que nous avons traversée récemment l'a illustré de manière éclatante, face au caractère intrinsèquement évolutif des connaissances scientifiques et des développements technologiques, la tentation est grande d'orienter le fonctionnement de nos démocraties vers des formes de technocratie rompant encore davantage le lien déjà distendu entre le peuple et ses élites. Les scientifiques sont alors appelés en renfort de légitimité par les pouvoirs publics, ce qui a pour effet d'éloigner toujours plus l'espace de la prise de décision des citoyens tout en diffusant dans l'espace public l'image d'une Science pure et sûre d'elle, très éloignée du fonctionnement quotidien des lieux de production des connaissances.

La nécessité de la transition écologique fait désormais consensus. Elle est intrinsèquement dépendante de la recherche de modalités plus inclusives pour la prise des décisions politiques qu'elle implique, comme en témoigne le 10^e principe de la Convention de Rio 1992 : « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. » Depuis la fin du 20^e siècle, on a vu se multiplier dans le domaine environnemental une grande variété d'initiatives de démocratie participative et/ou délibérative, associant les citoyens à la prise de décisions politiques selon des modalités variées, consultations électroniques, organisation de débats publics, de conventions ou assemblées citoyennes, etc. Ces nouvelles formes de participation sont inscrites dans la loi française depuis le milieu des années 1990, et dans notre constitution, au travers de la Charte de l'environnement, depuis 2005. Elles ont désormais trouvé leur traduction institutionnelle au plus haut niveau de l'Etat, dans l'action établie de la Commission Nationale du Débat public et dans l'évolution plus récente du

Conseil Economique, Social et Environnemental, qui est devenu en 2021, la chambre de la participation.

Les exemples récents du Grand Débat National de 2018, comme du débat public organisé par la CNDP en 2019 sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs, ou encore de la Convention Citoyenne pour le Climat de 2020, illustrent néanmoins les difficultés comme les critiques auxquelles s'exposent de telles initiatives de démocratie participative. Si elles répondent désormais à un ensemble de canons relativement éprouvés, la réalité de leurs procédures, le vécu qu'en ont les acteurs ainsi que l'évaluation des effets qu'elles produisent en matière de transition écologique demeurent des sujets de controverses importants.

Quelle image de telles initiatives dessinent-elles des sciences et technologies dont les experts sont mobilisés au cours de leurs procédures ? Quels sont leurs impacts réels en termes de fonctionnement de nos institutions, de décisions politiques et de fabrication des lois ? Tiendront-elles leurs promesses en matière de transition écologique ? Quels mondes futurs permettent-elles d'esquisser ? Dans cet atelier, les auditeurs seront appelés à s'interroger sur les promesses et les défis des innovations démocratiques mises au service de la transition écologique.

Une thématique d'atelier d'investigation proposée par Stéphanie LACOUR animatrice d'atelier pour le cycle national de l'IHEST 2024

2 - Les spécificités locales : exemple de la Guyane

La Guyane n'est pas un territoire ultramarin comme les autres :

- un espace 40 fois plus grand que la Réunion, « grand comme le Portugal ».
- 90% du territoire est couvert par la forêt amazonienne.
- plus de 1000 km de frontière terrestre avec le Brésil.

- une forte croissance démographique : la population est huit fois plus importante qu'en 1960 et a doublé de 1990 à 2010.

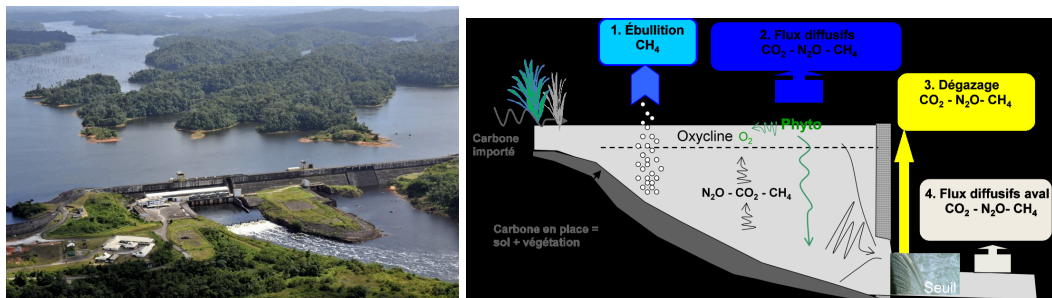
Dans ce contexte, certaines logiques « nationales » fonctionnent difficilement. Par exemple, il est très compliqué de tendre vers le zéro artificialisation nette ou encore de réglementer la chasse (les populations amérindiennes ont une tradition de chasse et de pêche). Le cadre juridique sur la biodiversité (très contraignant, notamment vis-à-vis de la construction de logement) n'a pas été pensé avec les spécificités guyanaises alors que 10 à 15% des personnes sont mal logées sur ce territoire. Les capacités d'assainissement et de gestion des déchets sont par ailleurs très limitées en Guyane, avec qui plus est un réseau de transport qui est réduit et n'est à peu près structuré par des routes que sur le littoral.

La forêt en Guyane a un rôle majeur vis-à-vis des émissions des GES mais sa capacité de séquestration globale est soumise à de réels débats scientifiques récents, certaines parcelles de forêt pouvant commencer à beaucoup moins séquestrer les GES.

Ainsi, ce territoire présente des défis techniques, en particulier énergétique, à relever. A cet égard, il faut souligner que le barrage hydroélectrique des Petits-Sauts fournit environ la moitié du mix électrique de manière renouvelable, mais en réalité est aussi émetteur qu'une centrale à diesel car il a conduit à recouvrir d'eau 300 km² de forêt (voir encart ci-après). Le programme pluriannuel de l'énergie qui s'appuie notamment sur un fort développement des centrales à biomasse a du mal à être déployé, du fait notamment du contexte réglementaire européen très contraignant sur l'usage des produits de la déforestation.

Le barrage de Petit Saut

Au sein du territoire guyanais, un barrage hydroélectrique, le barrage de Petit Saut, a été construit dans les années 1990 pour répondre aux besoins grandissants en termes de production électrique.



@ Rapport Comité Scientifique de Petit Saut - novembre 2014

Techniquement, un barrage hydroélectrique est une installation respectant l'environnement sous réserve qu'il ne détruise pas de zone protégée lors de sa construction. En omettant l'impact environnemental immédiat à la création d'une retenue d'eau de 365km², les émissions de CO₂ d'une telle installation sont logiquement positives. Cependant, le lac de Petit Saut émet des gaz à effet de serre du fait de la décomposition des végétaux. L'impact global sur les émissions de gaz à effet de serre du barrage est donc difficile à évaluer entre les aspects positifs de la production hydroélectrique et ceux, négatifs, des émissions des végétaux noyés.

D'une manière générale, les perceptions de la part de la population face à tous ces défis sont très disparates : des impressions « d'espace infini » dans lequel il serait toujours possible de « piocher », cohabitent avec des pratiques très respectueuses de la nature chez certaines communautés autochtones ou forestières, mais qui sont elles-même en transition « sociétale » face aux nouvelles tendances de marchandisation et d'urbanisation.

Les règlements et lois peuvent ainsi être difficilement compris au sein d'un territoire aussi vaste et peu densément peuplé. Dans ce cadre, la transition écologique peut parfois être perçue comme une sorte de volonté de « mise sous cloche » de la Guyane, appliquée pour satisfaire les logiques lointaines et les exigences d'uniformité de l'Hexagone, mais déconnectée des enjeux de croissance et de développement du territoire Guyanais.

DÉCIDER AVEC LES SCIENCES



WWW.IHEST.FR

Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
1 rue Descartes,
75231 Paris cedex 05, France